Iaorana, Bonjour !
N° 1 - AVRIL 2026

AVEN

Vérité Justice Transmission
1960 Sahara Polynésie Française 1996
Vétérans des Essais Nucléaires

Sommaire

AVEN Info 2
Conseil d'État 3
Législatif 4
Victimes par ricochet 6
Scientifique 7
Dernière minute 9
SIRIUS 10
Réunion à Nantes 12
En régions 14
Appel à témoins 17
Journée des victimes du terrorisme 18
Hommage à Jeff Liddiat 19
Référents juridiques 20

Suivez l'actualité de l'association sur :

www.aven.org

Facebook :

AVEN France officiel

Iaorana, Bonjour !

Périodicité : trimestrielle

Directeur de la publication :
Françoise GRELLIER

Siège social :
128 Rue de la Boétie, Lot 41
75008 PARIS.

Tél. : 01 44 78 20 60
07 44 55 85 90

Création et impression :
SPRINT - Bruguières

Editorial



Le mot de la Présidente

Une nouvelle Loi pour les 25 ans de l'AVEN ?

Le combat n'est pas terminé !

Un an après le lancement de l'enquête parlementaire, une nouvelle proposition de loi a été adoptée à l'unanimité le 29 janvier dernier à l'Assemblée Nationale. C'est une étape positive, mais il est indispensable que le Sénat l'examine rapidement.

L'AVEN soutient cette Loi, notamment l'élargissement des indemnisations pour les victimes « par ricochet » attendu depuis des années : de nombreux dossiers ont été injustement rejetés par les cours d'appel. Le temps presse, nous devons agir maintenant ! N'hésitez pas à contactez vos parlementaires pour les informer de l'urgence d'une décision.

Autre étape attendue : la réunion de la commission consultative de suivi, indispensable pour obtenir l'élargissement de la liste des maladies reconnues dans la Loi Morin. La dernière s'est tenue le 1er avril 2025 en présence du Ministre de la Santé et des associations de victimes des essais nucléaires. De nombreux dossiers restent en suspens en attendant la reconnaissance de plusieurs cancers et autres maladies.

Comme nous l'avions annoncé, le 2 juillet sous l'Arc de Triomphe, nous célébrerons les 60 ans du 1er tir en Polynésie : ALDEBARAN. Soyez nombreux à venir, ne manquez pas cette occasion d'assister au ravivage de la flamme. Organisez-vous, covoiturez, venez en famille, avec des amis. Vous passerez une bonne journée dans la capitale et vous ne regretterez pas votre déplacement.

L'AVEN fête ses 25 ans. Des expositions et des réunions sont déjà programmées. Vous pouvez y participer quel que soit votre lieu d'habitation.

La prochaine Assemblée Générale se tiendra les 3 et 4 octobre à NANTES, une ville facile d'accès. Réservez dès maintenant ces dates, un bulletin d'inscription aux repas est déjà disponible dans ce numéro ainsi qu'une proposition d'hébergement sur place. Le programme et les documents vous parviendront d'ici quelques semaines.

Pour terminer, je tiens à remercier toutes les associations « amies » et « partenaires » qui relaient nos informations au niveau national et local et qui participent à nos actions. En cette crise de bénévolat, il est indispensable de travailler ensemble. Cette démarche est nécessaire pour être plus fort, mieux entendus et reconnus.

Merci à vous tous de votre fidélité. De nouveaux adhérents nous rejoignent chaque jour. Nous leur souhaitons la bienvenue en espérant qu'ils trouvent auprès de nous tous une aide et une écoute attentive à leurs interrogations.

J'espère que vous avez passé de Joyeuses Pâques et que ce printemps restera ensoleillé.

A bientôt,

Françoise Grellier,
Présidente de l'AVEN

Témoignages
A envoyer par mail : aven.temoignages@gmail.com ou aven@aven.org
par courrier : AVEN, 8 rue Bougainville, 22000 SAINT BRIEUC

RAVIVAGE DE LA FLAMME
Jeudi 2 juillet 2026

Merci de nous faire part de votre participation éventuelle, c'est important pour le devoir de mémoire engagé par l'AVEN et pour ne pas oublier. C'est aussi une belle occasion de faire parler des vétérans et de célébrer le 60e anniversaire du 1er tir en Polynésie (2 juillet 1966). Tous les drapeaux AVEN sont invités à y participer, c'est l'occasion ou jamais. Merci de contacter le siège rapidement pour les modalités. Les inscriptions sont à envoyer par mail à aven@aven.org dans les meilleurs délais même si vous n'êtes pas sûr de pouvoir y participer.

Réunions

A ce jour, le calendrier comporte quelques dates seulement.

- **18 avril :** réunion à Monfort sur Meu (35)
- **25 avril :** réunion à Plouvien (29)
- **courant mai** en Saöne et Loire (71)

AG 2026

Elle se déroulera à NANTES les **3 et 4 octobre 2026**. Le nombre de places étant limité, les inscriptions devront se faire impérativement aux dates indiquées sur le prochain journal.

SITE INTERNET

↘ **www.aven.org**

Toutes les actualités sont publiées sur le site internet de l'AVEN.

Beaucoup de documents sont accessibles, téléchargeables et vous y trouverez les coordonnées de votre correspondant. De plus, la mise à jour régulière du site permet une meilleure communication avec les adhérents, les vétérans de tout horizon, la presse et nos partenaires. La lisibilité du site sur votre téléphone vous permet de rester en contact et de suivre les évènements.

- **Usez et abusez de cette application, lisible sur votre smartphone et faites connaitre l'AVEN en envoyant le lien du site à tous vos amis et connaissances, c'est ainsi que les vétérans et leur famille pourront nous rejoindre.**

PRÉCISION : contrairement aux idées reçues et aux affirmations de certains, les informations principales sont reprises dans le journal trimestriel pour ceux qui n'ont pas accès à internet.

- **Vous pouvez aussi nous joindre par téléphone pour tout renseignement complémentaire au 07 44 55 85 90.**

Le prochain journal *IA ORANA* est en cours de rédaction et reprendra ces informations en détail.

RAVIVAGE - 2 juillet 2026

ARC DE TRIOMPHE - PARIS 75008

- **Le rendez-vous est fixé à 17h00 sous l'Arc de Triomphe.**

A votre arrivée, vous serez accueillis par les membres du Conseil d'Administration et la secrétaire de l'AVEN qui vous donneront quelques consignes d'organisation.

Tenue vestimentaire :

- Pour l'ensemble des participants : tenue correcte exigée.
- Pour les Porte-drapeaux : tenue réglementaire, blazer bleu marine, pantalon gris, chemise blanche, gants blancs, cravate de l'association ou cravate bleu-marine.

Port des médailles officielles à gauche, médailles associatives à droite (maximum 2).

- Pin's et autres insignes à porter avec discrétion et modération.



Drapeaux

Il est souhaitable qu'un grand nombre de drapeaux de l'AVEN soient présents dans la mesure du possible. Les drapeaux des autres associations doivent être réglementaires.

Tout drapeau non conforme ou fantaisie sera refoulé par la Présidente, un membre du CA ou par le Comité de la Flamme.

MOSELLE 57 - RÉUNION INTERDEPARTEMENTALE

Le **20 JUIN 2026** à 14h30, en présence de vos élus, Parlementaire et Maires, Jérôme End, Fabien Di Filippo et Livier Hamant ainsi que de Madame Françoise GRELLIER, notre présidente

AU CENTRE D'ANIMATION RURAL
68, rue Basse
57810 LAGARDE

Restauration possible dès 11h30 au port de plaisance sur canal de la Marne au Rhin.
Restaurant le « PK 209 »

- **Renseignements et réservations auprès de François Hamant**
  03 87 86 65 88 / 06 22 77 06 28
  Courriel : hamant.francois@orange.fr



Par avance, merci de votre participation et à bientôt.

CONSEIL D'ÉTAT

Résumé des délibérations du Conseil d'État consulté pour avis, adopté lors de sa séance du 8 janvier 2026, concernant une proposition de loi visant à reconnaître les victimes des essais nucléaires français et à améliorer leur indemnisation. Cette proposition, déposée par plusieurs députés, vise à modifier la loi n° 2010-2 du 5 janvier 2010 sur la reconnaissance et l'indemnisation des victimes des essais nucléaires.

Points principaux de la proposition de loi :

1. **Extension des bénéficiaires :** Redéfinition des catégories de personnes pouvant prétendre à une indemnisation, incluant les enfants nés de personnes exposées et les victimes indirectes (ayants droit).
2. **Modification des critères d'indemnisation :** Création d'une présomption irréfragable de responsabilité de l'État pour les cancers radio-induits, sans possibilité de preuve contraire.
3. **Prise en charge des dépenses de santé** : L'État indemniserait les dépenses de santé des victimes, avec une évaluation par une commission dédiée.
4. **Révision des commissions :** Changements dans la composition et les compétences du CIVEN et de la CSCEN.
5. **Autres dispositions :** Ajustements concernant le régime fiscal, les délais de prescription, et les modalités d'application de la loi.

Observations du Conseil d'État :

- Le Conseil d'État souligne que la responsabilité exclusive de l'État pour les cancers radio-induits est conforme aux principes constitutionnels, mais recommande de mieux définir certains aspects, notamment les critères d'exposition et les délais de prescription.
- Il met en garde contre une surcharge du CIVEN et suggère des ajustements pour clarifier les rôles respectifs du CIVEN et de la CSCEN.
- Certaines dispositions de la proposition de loi sont jugées redondantes ou inutiles et devraient être supprimées.

En conclusion, le Conseil d'État valide le principe de la proposition de loi tout en formulant des recommandations pour améliorer sa rédaction et son application.

Ce document est consultable sur le site de l'AVEN :
Avis du Conseil d'Etat Proposition de loi. - AVEN

LE COIN DE LA TRÉSORIÈRE 2025

L'appel à cotisation à été fructueux et un grand nombre d'adhérents sont à jour pour 2026.

Les prélèvements SEPA continuent pour ceux qui ont souscrit à cette formule les années précédentes.

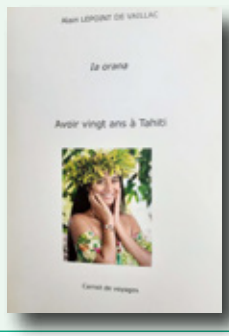
Tous les justificatifs fiscaux des versements effectués en 2025 ont été envoyés. **Si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez contacter le secrétariat au 07 44 55 85 73**. Béatrice, vous enverra une copie.

Merci à tous et aux nombreux donateurs qui permettent à l'association de continuer à fonctionner dans de bonnes conditions contre vents et marées.

Hélène LAVOINE
Trésorière de l'AVEN

LE COIN DU LECTEUR

AVOIR 20 ANS À TAHITI
(Alain LEPOINT DE VAILLAC)



Préface de Jean-Luc SANS

L'auteur n'est pas un écrivain, il tente de dire et surtout de tracer un chemin vers l'aventure bien au-delà de son Quercy natal.

Son récit de voyage et de navigation entre mer et terre donne la direction et un sens à sa vie.
Amoureux de la Polynésie et de son art de vivre, il décrit les expérimentations nucléaires pendant la guerre froide.
Les Iles sous-le-vent, ont-elles encore un avenir sous les chauds alizés.
Un marin meurt debout à la barre de son navire. Leur devise : Restons unis comme à bord.

Vendu en boutique au prix de 15 € frais de port en sus.

A l'assemblée nationale

- **LA COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES**, a adopté le texte sous le n° 2364-A40 le mercredi 21 janvier 2026
- **EN SEANCE du 29 janvier 2026**, les députés présents ont adopté à l'unanimité la proposition de loi visant à reconnaître les victimes de l'exposition aux essais nucléaires français et à améliorer leur indemnisation sous le numéro T.A. n° 225.



Proposition de loi, T.A. n° 225 - 17e législature - Assemblée nationale

Au Sénat

Ladite proposition de loi a été déposée le 29 janvier 2026 pour discussion par la commission des affaires étrangères puis par l'assemblée sénatoriale.

Résumé des points essentiels de la proposition de loi adoptée

Cette proposition de loi vise à renforcer la reconnaissance et améliorer l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français, en particulier en Polynésie française et en Algérie. Elle modifie en profondeur la loi du 5 janvier 2010.

1. Élargissement et clarification du droit à indemnisation

- Toute personne souffrant d'une pathologie radio induite figurant sur une liste officielle peut obtenir réparation.
- Les ayants droit peuvent déposer une demande si la personne est décédée répartie dans le cadre de la loi sur les successions.
- Possibilité de redéposer une demande si un dossier a été rejeté avant la nouvelle loi.
- Les victimes déjà reconnues conservent l'intégralité de leurs droits.

2. Délais de dépôt des demandes

- Délais spécifiques pour les ayants droit selon la date du décès.
- Délais particuliers pour les nouvelles demandes après un rejet antérieur.
- Allongement du délai de traitement par le comité d'indemnisation (de 8 mois à 1 an).

3. Conditions de résidence ou de séjour

La loi précise les périodes et lieux d'exposition :

- **Sahara** (1960–1967),
- **Polynésie française** (1966–1974),
- **Atolls de Moruroa et Fangataufa** (1975–1998).

Les enfants nés de mères exposées pendant leur grossesse sont également concernés.

4. Création ou réforme de commissions

Commission d'évaluation des dépenses de santé

- Évalue les coûts liés aux pathologies radio induites (nouvelle commission).
- Regroupe représentants de l'État, de la Polynésie, de la sécurité sociale, de la Cour des comptes, et désormais **des parlementaires**.
- Produit un rapport transmis aux institutions françaises et polynésiennes.
- Commission de suivi des conséquences des essais nucléaires (modifiée pour devenir pérenne).
- Suit l'indemnisation et les conséquences sanitaires.
- Composition élargie (État, Polynésie, parlementaires, associations, experts).
- Peut proposer la mise à jour de la liste des pathologies radio induites.

5. Réformes du comité d'indemnisation

Renforcement de l'expertise médicale (médecins spécialisés, dont un de Polynésie).

- Présomption **irréfragable** d'exposition pour les personnes éligibles soit la suppression du seuil de 1 mSv
- Obligation de proposer un **traducteur** et un **débat contradictoire** au demandeur.
- Le président du comité peut ester en justice.

6. Archives et transparence

- Mise en place d'un **dispositif national de centralisation des archives** liées aux essais nucléaires.
- Numérisation et mise à disposition des documents communicables.
- Obligation de coopération des organismes publics.
- Rapport annuel au Parlement.
- Rapport spécifique sur les essais en Algérie dans les 6 mois suivant la promulgation.

7. Compensation financière

- La charge pour l'État est compensée par une **taxe additionnelle sur les tabacs**.

L'actualité politique nous rappelle "qu'il est temps".

"Il est temps" de redonner sa place à l'Histoire.

À l'heure où la France fait valoir sa dissuasion nucléaire dans un monde de plus en plus « dangereux et instable », selon le Président de la République, il est essentiel de se rappeler comment s'est bâtie cette indépendance stratégique si enviée de nos voisins européens.

NON, la bombe atomique n'est pas tombée du ciel "prête-à-l'emploi".

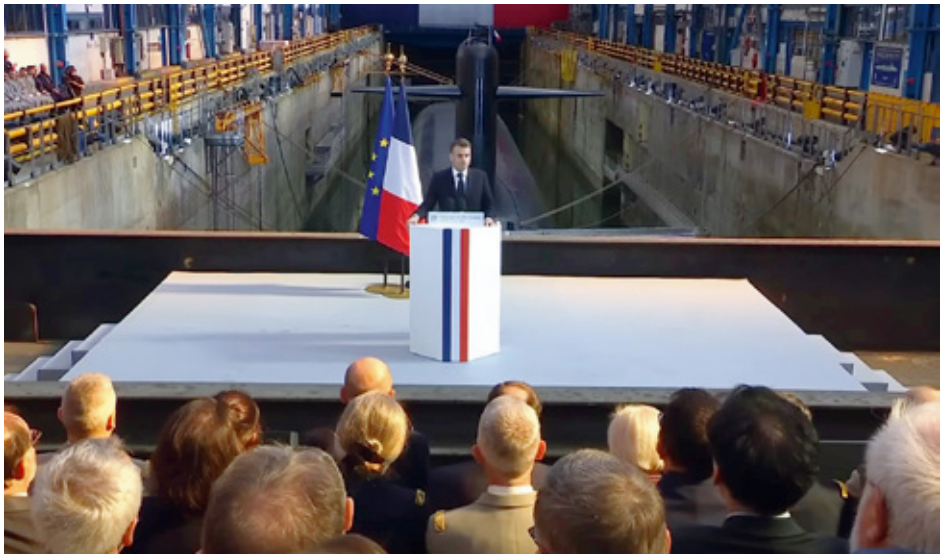
NON, elle n'est pas née uniquement dans les secrets d'un laboratoire.

OUI, il a fallu tester, essayer, expérimenter pour envisager, corriger, améliorer, imaginer, recommencer, recalibrer et valider.

Si la France n'a pas, **et nous espérons qu'elle ne le fasse jamais**, utilisé son arme atomique, l'expérimentation pour obtenir un modèle "efficacement crédible" a, elle, nécessité l'explosion grandeur nature de 210 bombes nucléaires.

À 15 000 km de Paris, **une partie** de la Nation et **une partie** du territoire, la Polynésie et ses habitants, ont assumé le poids de cette ambition nucléaire nationale que l'on présente aujourd'hui comme un pilier de notre puissance, ou comme une *« arme hors du commun, qui fait le socle de notre sécurité »*. (Discours du Président Macron à l'Ile longue le 2 mars 2026)





En ce temps où la dissuasion nucléaire **sécurise concrètement la France voire même l'Europe**, l'heure n'est ni aux remords, ni à la victimisation, elle est à la reconnaissance, à la réparation et **à la cohérence républicaine**.

« Le devoir de mémoire est un devoir de justice à l'égard du passé. Mais il n'existe pas un devoir d'oubli qui serait un devoir de justice : oublier qu'il y a eu dans le passé des victimes de l'histoire et de la politique serait commettre une autre injustice ». Paul Ricœur

Mereana REID ARBELOT

De Gerboise bleue au missile M51

De la Polynésie à la guerre au Moyen-Orient,

De l'un des 193 essais en Polynésie aux bombes confinées dans le SNLE Le Téméraire à l'Ile Longue prêt à se fondre dans l'océan pour garantir nos libertés,

Nous ne pouvons que souhaiter qu'il n'y ait plus d'escalade, que ce conflit au Moyen-Orient ne dégénère pas même si le PA Charles de Gaulle est déployé en Méditerranée, que le Tonnerre a également rejoint cette mer intérieure.

Nous ne pouvons qu'espérer que notre force de frappe reste dissuasive.

VICTIMES PAR RICOCHET
LA BOMBE SES FEMMES ET SES ENFANTS (SUITE)

Tisser les liens sans attendre la justice

L'absence de prise en compte, aussi bien par l'État et sa justice que par la société, des spécificités du travail invisible fourni selon une répartition des tâches assignée par le genre est une expérience singulière, auquel on se confronte à travers le récit des autres victimes. Entendre les vécus communs, se sentir concernées par la même histoire, permet souvent de révéler la légitimité des vécus qui sont considérés comme ne valant pas grand-chose. *J'ai aidé à constituer les dossiers de nombreuses veuves, car j'avais eu les mêmes difficultés*, témoigne Anne Tardieu. « *Au téléphone, on pouvait se parler pendant des heures ! Elles me disaient : heureusement qu'il y a l'association, pour se rendre compte qu'on n'est pas seules.* »

En 2012, Anne Tardieu est à l'initiative d'un voyage jusqu'à Tahiti, entrepris avec une dizaine d'autres veuves rencontrées à travers l'association AVEN. Plusieurs bénéfices ressortent de cette aventure collective dans un territoire dont elles ont tant entendu parler sans y avoir jamais mis les pieds. D'abord, continuer à nourrir les liens interpersonnels, mais cette fois dans une expérience joyeuse – il s'agit aussi, l'espace de quelques jours, de sortir la tête des dossiers médicaux. Ensuite, rencontrer à Tahiti les membres de l'association Moruroa e Tatu, avec qui elles sont en contact depuis de nombreuses années. Enfin, réaliser ce que la bombe française a fait de ce côté du globe, ce qu'il y a de spécifique dans l'expérience des habitant(e)s de Maohi Nui. Les veuves, tout en embrassant la cause des victimes, se confrontent aussi à des discours contre l'État français, son programme nucléaire, sa colonisation. « *Il y avait cette bombe gravée au-dessus de la croix de Lorraine, c'était quelque chose* », se souvient Françoise en évoquant le mémorial à Papeete, un monument décoré par des artistes Maohi, où sont réunies des pierres provenant de Hiroshima et de Nagasaki et des différents sites d'essais nucléaires à travers le monde. « *On se racontait nos histoires*, complète Anne Tardieu. *On se sentait plus proches les unes des autres* ».

La parole aux femmes Maohi

Sur la page web dédiée aux veuves du Mémorial virtuel, je découvre ce message : « *Le vécu de ces veuves mériterait bien plus que quelques lignes sur le 'Mémorial virtuel', tant leurs histoires personnelles et familiales sont poignantes. C'est cette femme polynésienne d'un docker de Moruroa qui a appris subitement que son homme venait d'être évacué de toute urgence à Paris et qui n'a reçu qu'un cercueil quelques jours plus tard. C'est aussi cette jeune femme de militaire qui apprend que son mari a été hospitalisé à l'hôpital militaire de Percy et qui, convoquée par la hiérarchie militaire de son mari, est enjointe sous la menace de garder le secret qui emportera son mari à la mort.* » C'est la vie d'une habitante de Maohi Nui qui est évoquée en premier. Une priorisation salutaire et juste, alors que, parmi les expériences féminines face à l'atome, que le combat des veuves a rendu visibles, les luttes des femmes Maohi sont encore trop souvent absentes.

« *Je pense que mes enfants sont morts parce que mon mari travaille à Moruroa.* »

Une mère Maohi :



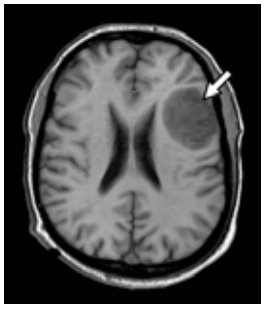
Je suis touchée par ces femmes blanches âgées contraintes à des dizaines d'années de lutte contre l'État français, comme je suis indignée par l'oubli qui frappe d'autres expériences. Celles que je lis, par exemple, dans cette brochure de témoignages recueillis par Greenpeace International, *Testimonies : witnesses of French nuclear testing in the South Pacific*, publiée en août 1990, quelques années avant les premiers récits des militaires irradiés du Sahara. Plusieurs femmes y prennent la parole, comme cette mère Maohi, dans un texte intitulé « Mon bébé est devenu tout dur, dur comme le bois ». Son mari travaillait à Moruroa.

Notre premier enfant est née en 1975. Elle a tout le temps des douleurs à l'estomac mais elle va à l'école et ça se passe bien. Mon deuxième était prématuré de 7 mois et demi, il est mort le jour de sa naissance. Mon troisième enfant est arrivé à terme. Il est mort deux semaines plus tard. Sa peau se décollait aussitôt qu'on la touchait. Eugène, mon 4e bébé, est mort à 2 mois. Il a été hospitalisé à Tahiti. Il est devenu rigide comme du bois, on ne pouvait plus ouvrir ses poings. On m'a empêchée d'être avec lui durant les deux semaines à l'hôpital. Puis ils ne m'ont pas donné de certificat de décès. Notre 5e enfant est vivant, il va bien. La 6e est née à terme. Mais les médecins ont dit qu'elle était prématurée, elle est morte le lendemain. Pourtant elle pesait 3 kilos. Le septième est vivant et se porte bien. Mon huitième est né prématuré à 6 mois et demi. Mon neuvième, une fille, est morte à 8 mois. Le dixième enfant est né au milieu de l'année 1985. Elle a été opérée du cœur en France. Elle va devoir y retourner pour une nouvelle opération. Elle semble aller bien. Je n'ai pas de problèmes de santé. Mes sœurs non plus, elles n'ont pas eu de problèmes avec leurs enfants, sauf deux fausses couches. Je pense que mes enfants sont morts parce que mon mari travaille à Moruroa.

Sur 12 enfants nés, seuls 6 ont survécu.

D'autres femmes, Thérèse, Maeva, et Toimata, certes minoritaires parmi la vingtaine d'autres témoignages, livrent leur mémoire singulière, passée sous silence de ce moment historique, celui de l'arrivée sur leurs îles du Centre d'expérimentation du Pacifique en 1963. Et avec lui, le débarquement de milliers de militaires français et de travailleurs, celui aussi de l'alcool et de la prostitution, des scientifiques qui prélèvent sans explication, qui se taisent ou bien disent que tout ira bien, des poissons intoxiqués qui causent la maladie grave de la ciguatera.

La suite sur le bulletin de JUIN 2026 .../ ...



D'après un texte sur les Mécanismes des lésions cérébrales radio-induites de Jules Gueguen, Lucie Ancel, Guillaume Thoer, Mohamed Amine Benadjaoud, Stéphane Flamant* et Maâmar Souidi

De l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire – IRSN, PSE-SANTE/SERAMED, Fontenay-aux-Roses, France 2025 :

Au cours des 20 dernières années, les recherches sur les effets tardifs des radiations ont révélé qu'ils résultent d'interactions dynamiques entre de multiples types cellulaires et non d'une simple mort mitotique différée des cellules vasculaires et parenchymateuses de l'organe cible.

On sait désormais que la réponse cellulaire aux lésions cérébrales radio-induites implique de nombreux types cellulaires, notamment les astrocytes, la microglie, les oligodendrocytes, les cellules endothéliales et les neurones, qui initient et répondent à des cascades inflammatoires et contribuent à la progression des lésions neurologiques.

Les modèles animaux ont grandement contribué à la recherche sur le mécanisme potentiel des lésions cérébrales radio-induites et ont mis en lumière le rôle de la neuroinflammation. Concernant les facteurs conduisant à une cascade neuro-inflammatoire, plusieurs processus se produiraient simultanément, notamment des lésions de l'unité neurovasculaire entraînant une altération de la barrière hémato-encéphalique (BHE), la mort des cellules pro génitrices neurales (CPN), l'inhibition de la neurogenèse dans l'hippocampe et l'activation directe des cellules gliales aboutissant au phénotype sécrétoire associé à la sénescence (SASP) (Les preuves relatives à chacun de ces mécanismes sont détaillées dans les sections ci- dessous.)

Perturbation de la barrière hémato encéphalique

La barrière hémato-encéphalique (BHE) a pour fonction de limiter le passage de la plupart des molécules solubles présentes dans la circulation systémique vers le système nerveux central (SNC).

Par conséquent, une altération de la BHE ouvre la voie à l'infiltration de cellules immunitaires et inflammatoires systémiques dans le cerveau, favorisant ainsi la neuroinflammation.

La BHE est composée de cellules endothéliales, de péricytes et de pieds astrocytaires qui forment des jonctions serrées et contribuent au transport vésiculaire endothélial. En phase aiguë, l'irradiation entraîne la déstabilisation de

la membrane plasmique des cellules endothéliales vasculaires de la BHE et des modifications de la morphologie endothéliale sont observées, notamment un épaississement de la lame basale, une vacuolisation cytoplasmique et un gonflement cellulaire.

De plus, une diminution de la densité des cellules endothéliales est constatée, les cellules subissant une apoptose dans les 24 heures suivant l'irradiation.

Enfin, des études ont démontré un lien direct entre l'apoptose des cellules endothéliales et une augmentation de la perméabilité de la barrière hémato-encéphalique, qui est significativement réduite chez les souris déficientes en sphingomyélinase acide (ASMase), suggérant que l'apoptose des cellules endothéliales est médiée par la voie de l'ASMase.

Concernant les mécanismes des lésions endothéliales tardives, la réparation insuffisante des cellules endothéliales endommagées et la rupture de la barrière hémato-encéphalique (BHE) contribuent à l'hypoxie tissulaire et à la surexpression de gènes sensibles à l'hypoxie.

Parmi les modifications de l'expression génétique persistantes pendant plusieurs semaines après l'irradiation, on observe l'induction du facteur de croissance de l'endothélium vasculaire (VEGF), probablement déclenchée par l'hypoxie, entraînant une augmentation supplémentaire de la perméabilité de la BHE.

La surexpression du facteur de nécrose tumorale alpha (TNF-α), de l'IL-1β et du NF-κB contribue à un microenvironnement inflammatoire et, par conséquent, à la surexpression de la molécule d'adhésion intercellulaire 1 (ICAM-1).

L'augmentation de l'ICAM-1 est associée à la rupture de la BHE dans de nombreux modèles de lésions et de maladies 32,33 ICAM-1 soit principalement exprimée par l'endothélium vasculaire après irradiation, les astrocytes expriment également cette protéine, et l'on suppose qu'elle intervient dans la libération de cytokines pro-inflammatoires par les cellules gliales, contribuant ainsi au microenvironnement toxique du système nerveux central irradié

Perte de la neurogenèse hippocampique

L'hippocampe est essentiel aux fonctions d'apprentissage et de mémoire. La neurogenèse adulte se produit principalement dans le gyrus denté et la zone sous-granulaire (SGZ) de l'hippocampe, ainsi que dans la zone sous-ventriculaire (SVZ) des ventricules latéraux. Les radiations altèrent la neurogenèse dans ces régions et inhibent la différenciation des progéniteurs neuronaux (PNN) en neurones matures chez les modèles animaux. Dans une étude, des souris présentant une neurogenèse réduite après une irradiation intracrânienne de 10 Gray (Gy) ont également montré une diminution de leurs performances cognitives au test du labyrinthe.

D'autres études, montrant que la fonction cognitive peut être partiellement restaurée par une transplantation de cellules souches neurales pour remplacer les PNN hippocampiques perdus après une irradiation cérébrale totale chez la souris, apportent des preuves supplémentaires du rôle de la perte de PNN dans les troubles cognitifs consécutifs à l'irradiation.

Ce qu'il faut retenir :

Le cerveau, un écosystème fragile (Par JL Sans avec l'approbation de l'AMFPGN)

On a longtemps cru que les radiations abîmaient le cerveau simplement en «tuant» les cellules au moment où elles essayaient de se diviser. En réalité, c'est beaucoup plus complexe : c'est une réaction en chaîne qui implique tous les types de cellules cérébrales (neurones, mais aussi les cellules de soutien et les vaisseaux sanguins).

Voici les trois grands mécanismes qui expliquent les séquelles neurologiques :

1. La «muraille» du cerveau devient passoire

Le cerveau est normalement protégé par la barrière hémato-encéphalique (BHE). C'est une sorte de filtre étanche qui empêche les substances toxiques du sang d'entrer dans le tissu cérébral.

• L'attaque immédiate : Dès les premières 24 heures après l'irradiation, les cellules des vaisseaux sanguins s'abîment et meurent. La barrière devient poreuse.

• L'infiltration : À cause de ces brèches, des cellules inflammatoires du reste du corps s'infiltrent dans le cerveau, créant une inflammation chronique.

• Le cercle vicieux : Le manque d'oxygène dans les tissus (causé par les vaisseaux abîmés) force le cerveau à produire des molécules (comme le VEGF ou le TNF-alpha) qui, au lieu d'aider, augmentent encore plus la perméabilité de la muraille et entretiennent un environnement toxique.

2. La panne de «l'usine à neurones»

Une zone précise du cerveau, l'hippocampe, est responsable de la mémoire et de l'apprentissage. C'est l'un des rares endroits capables de fabriquer de nouveaux neurones, même à l'âge adulte.

• L'arrêt de production : Les radiations tuent les «cellules souches» (les bébés neurones).

• Le déclin cognitif : Sans ces nouveaux neurones, le cerveau ne peut plus se régénérer correctement. Cela explique pourquoi on observe des pertes de mémoire ou des difficultés à apprendre après un traitement par rayons. Des tests ont montré que si l'on remplace ces cellules perdues, on peut restaurer une partie des capacités intellectuelles.

3. L'inflammation généralisée (Neuroinflammation)

L'irradiation réveille et «excite» les cellules immunitaires du cerveau (la glie). Au lieu de protéger les neurones, ces cellules se mettent à sécréter des substances inflammatoires en permanence.

• C'est ce qu'on appelle le phénotype de sénescence : les cellules ne meurent pas forcément, mais elles deviennent «vieilles» prématurément et polluent leur environnement, ce qui aggrave les lésions au fil du temps.

En résumé : Les séquelles cérébrales ne sont pas seulement dues à la mort directe des cellules, mais à une inflammation chronique et à une perte d'étanchéité des vaisseaux qui empêchent le cerveau de fabriquer de nouveaux neurones.

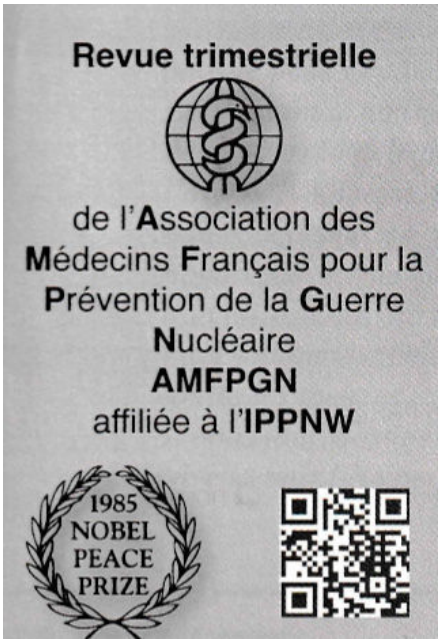
CONCLUSION de l'Association des Médecins (AMFPGN) :

Cela fait des années qu'avec l'AVEN nous agissons pour faire reconnaître les lésions cérébrales en particulier vasculaires, radios induites.

Cela fait des années que la recherche scientifique démontre la réalité de ces lésions, avec en particulier, les destructions des capillaires cérébraux, par l'irradiation et tout particulièrement, par les isotopes radio actifs.

Voici une preuve de plus… Notre espoir et notre opiniâtreté résident dans l'accumulation des données de la recherche… jusqu' à quand ?

Nous ne lâcherons jamais ce juste combat.



AMFPGN
5, rue Las Cases
75007 PARIS
Adhésion et abonnement à la revue
Tél. : 01 43 36 77 81
Web : htpp://www.amfpgn.org



Lyon Victimes par ricochet

Le Tribunal administratif de LYON, par décision du 24 mars 2026, condamne l'Etat à verser une indemnisation à l'épouse, aux enfants et aux petits-enfants d'une victime d'un cancer radio-induit dû aux essais nucléaires français, au titre de leurs préjudices moral et d'accompagnement personnels !



Nous nous en réjouissons car il s'agit de la première décision de condamnation de l'Etat pour faute *"eu égard à l'inexistence ou à l'insuffisance des mesures de prévention, de protection et de surveillance mises en oeuvre*" ouvrant droit à réparation des préjudices subis par les *"victimes par ricochet"* que sont les proches de la victime *"directe"*.

Comme vous le savez la loi dite MORIN prévoit la réparation intégrale des préjudices subis par la victime directe sous certaines conditions.

En revanche, à ce jour, **la loi ne prévoit pas l'indemnisation des préjudices subis par les proches de la victime directe ayant été exposée à des rayonnements ionisants.** Ces derniers ne peuvent donc pas "mobiliser ce dispositif en vue d'obtenir l'indemnisation de leurs préjudices propres ou « par ricochet » (préjudice d'affection, préjudice d'accompagnement, préjudice économique)", comme le rappelait le ministère des Armées en réponse à une question parlementaire, qui précisait : *"Il leur est néanmoins possible de solliciter une réparation selon les règles de droit commun (....) à condition de démontrer l'existence d'un lien de causalité direct et certain entre la pathologie ayant entraîné le décès de la victime et son exposition aux essais nucléaires."*

C'est dans le cadre de cette action en responsabilité de droit commun que la famille du défunt Serge M. a saisi le tribunal qui vient de juger que *"sur la période du 8 avril au 29 octobre 1971, M. M. a, du fait de ses fonctions, été directement exposé aux rayonnements ionisants sans avoir été informé des risques encourus, ni avoir bénéficié d'une formation spécifique ou d'une protection collective ou individuelle. (...) D'autre part, il résulte de l'instruction que M. M. est décédé des suites d'un cancer de l'œsophage, maladie radio-induite inscrite successivement sur la liste fixée par le décret n° 2010-653 du 11 juin 2010 et sur celle fixée par le décret n° 014-1049 du 15 septembre 2014, conformément aux travaux reconnus par la communauté scientifique internationale. Si cette maladie est apparue plus de trente ans après la fin de l'affectation de M. M. en Polynésie française, ce délai ne saurait, en l'absence de toutes données scientifiques produites par le ministre des armées en ce sens, remettre en cause l'imputabilité de cette pathologie à l'exposition de l'intéressé aux rayonnement ionisants dans les conditions fautives précédemment décrites, alors que l'expert désigné par le CIVEN n'a retenu aucun état antérieur."*

"Dès lors, compte-tenu de l'ensemble de ces circonstances, l'existence d'un lien de causalité direct entre le décès de M. M.et la faute retenue (...) doit être regardée comme établie" et ouvre droit à la **réparation des préjudices moral et d'accompagnement** subis par Mme veuve M., ses enfants et ses petits-enfants.

Mais le même jour, ce tribunal a rendu 2 autres jugements rejetant les requêtes de proches d'une victime des essais nucléaires déjà indemnisée par le CIVEN, au motif de la **prescription** de leurs demandes. Le tribunal retient que le délai de prescription quadriennale des créances correspondant aux préjudices propres causés aux proches a commencé à courir le 1er janvier 2011. La juridiction a en effet considéré que la publication le 6 janvier 2010 de la loi du 5 janvier 2010 et le 13 juin 2010 du décret du 11 juin 2010 a *"permis aux intéressées de prendre conscience que la période et la zone d'affectation en Polynésie française de leur époux et père et la maladie dont il est décédé étaient au nombre de celles qui le rendaient susceptible de bénéficier du régime légal d'indemnisation créé et, partant, que le décès de ce dernier pouvait être imputable au fait de l'État"*.

Les familles de victimes décédées des suites d'un cancer radio-induit sont désormais dans l'attente de l'adoption par le Sénat de la proposition de loi *"visant à reconnaître les victimes de l'exposition aux essais nucléaires français et améliorer leur indemnisation"*, qui prévoit notamment l'indemnisation des victimes indirectes dites "par ricochet".

N'hésitez pas à communiquer sur ces décisions !

Notamment en sensibilisant les sénateurs sur l'importance de l'adoption de la proposition de la loi de Mereana Reid Arbelot et Didier Le Gac sur cette extension de son champs d'application.

Maître Cécile LABRUNIE

Les 3 décisions en suivant le lien ci-dessous :
https://lyon.tribunal-administratif.fr/decisions-de-justice/dernieres-decisions/essais-nucleaires-francais-le-tribunal-reconnait-la-responsabilite-de-l-etat-et-indemnise-la-famille-d-une-victime

4 octobre 1966 à 11 h Mururoa 5e tir
Zone Dindon sur barge mouillée en lagon : SIRIUS



Prévu initialement le 2 octobre le retard est dû à des conditions météorologiques défavorables, Après le tir RIGEL, les trajectoires des dépressions et perturbations polaires se situent de nouveau plus au nord et une perturbation très active accompagnée d'un creux barométrique accentué aborde la Polynésie le 30 septembre, et ce n'est que le 4 au matin que la rotation des vents à l'ouest-sud-ouest devient effective à tous les niveaux. L'heure du tir est programmée à 11 h, moment où la situation favorable est parfaitement établie.

Une très forte nébulosité couvre le champ de tir au moment de l'essai et gêne son observation



La partie basse du pied reste visible à la verticale du point zéro jusqu'à H+20min ; à H+2, le nuage principal s'étend sur une longueur de 180 km à une altitude moyenne de 12 000 m. Treize missiles sont tirés dans le nuage à des fins de prélèvements radiochimiques, une seule pénétration pilotée par avion Vautour est effectuée à H+2.

Conséquences radiologiques sur les sites d'expérimentations :

Le Nord de l'atoll ainsi que le lagon font l'objet d'une retombée importante, son axe coupe la bande terrestre de l'atoll entre Dindon et Faucon à un endroit où la bande corallienne de l'atoll est au-dessous du niveau de la mer ; un axe secondaire est dirigé vers Françoise. La mission RAD 3 de reconnaissance de Mururoa, entre H+3 et H+4 met en évidence la retombée sur toute la partie Nord de l'atoll. Au PEA Dindon, l'activité est mesurée à H+7 à un mètre du sol due essentiellement à l'activation du béton par les neutrons. La reconnaissance du lagon, effectuée par mission héliportée à une altitude de 100 pieds met en évidence des valeurs maximales au-dessus du lagon à H+6 au droit du point zéro, ce qui représente une activité spécifique de l'eau du lagon. À H+9 toutes les missions sont rentrées sur le BSL Rance et le TCD Ouragan, les hélicoptères ne présentent aucune trace de contamination. À J+13 l'ensemble du lagon est concerné et la radioactivité est pratiquement homogène à J+37 et décroit lentement jusqu'à J+106 au fond du lagon, à proximité du point zéro. La radioactivité atmosphérique dans le sud de l'atoll est peu élevée. Elle est plus élevée en zone Nord respectivement à Denise et Camélia avec une forte proportion d'iode.

Compte tenu des niveaux de radioactivité, la réoccupation du site ne peut intervenir qu'à la fin du mois de novembre.

Retombées proches conséquences en Polynésie Française :

L'axe de la retombée passe sur les atolls inhabités de Maria, Maturei Vavao et Marutea. Le 5 octobre à 20 heures, toutes les mesures de sécurité sont levées sur les atolls de Reao, Tureia et les îles Gambier. On note des retombées sur de nombreuses îles entre J+2 et J+3, dans l'air à Vairaatea, Makemo, Reao, Hao, Anaa, Hereheretue et Tahiti. Des retours anticycloniques entraînent encore des retombées plus tardives sur Tahiti entre le 9 et le 11 octobre.



J.L.Sans
Sources : CEA/SMSR

BSL Rance (A 618)



- Déplacement : 2510 tonnes (2700 pc)
- Dimensions (mètres) : 101,50 x 13,10 x 4,25 mètres
- Vitesse : 16,5 noeuds
- Electronique embarquée : 1 radar de veille DRBV22E ;
- 1 radar de navigation Decca 1226;
- 1 détecteur de radar ARBR/ARBA10.
- Armement : 2 mitrailleuses de 12,7mm
- Propulsion : 2 moteurs diesel SEMT-Pielstick 12 PA 4, 1 hélice
- Puissance : 3200 ch (2353 kW)
- Usine électrique : 920 kW
- Equipage : 10 officiers, 39 officiers mariniers, 69 QMM

Le bâtiment possède également une plateforme et un hangar pour hélicoptères. Le toit du hangar sert aussi de pont d'envol (d'après Flotte de Combat 1990).

La *Rance*, a été lancée le 5 mai 1965 et admise au service actif le 5 février 1966.

A l'origine ce bâtiment avait été conçu d'une façon particulière pour **servir de support aux activités des spécialistes du Commissariat à l'Energie Atomique** et pour permettre les **contrôles de sécurité du champ de tir après les explosions nucléaires expérimentales** réalisées par la France dans le Pacifique.

En raison de ces premières missions, la *Rance* était appelée à pénétrer la première dans la zone touchée par l'explosion et sa construction s'est effectuée en fonction de cette donnée primordiale. Ce bâtiment permettait la mise en oeuvre du personnel à terre ce qui comportait des installations variées dont celles destinées à la décontamination... et portait, par ailleurs, des installations de recherches médicales du Service de Santé des Armées.

Sa vocation sanitaire a conduit dans les années 80 à redéfinir sa mission au profit de la FAR (Force d'Action Rapide) comme **Bâtiment de Soutien Santé** avec des aménagements spécialisés : bloc chirurgical, hôpital. Il fut également utilisé comme navire de commandement pour le Centre d'Entraînement de la Flotte.

La *Rance* a été **désarmée en janvier 1997**, et condamnée le 30 mai de la même année (Q 732). Sa coque, après avoir été mouillée un temps au sein même de la base navale de Toulon, a remplacé en septembre 2007 le BDC Dives, comme brise-lames à l'école de plongée de Saint-Mandrier.

Au cours de la campagne 1966 sur la BSL RANCE

(extrait du témoignage de Christian Percevault)

Histoire du pain contaminé

Par ignorance d'une tradition en usage à bord des bâtiments de la marine nationale (les boulangers utilisant l'eau de mer pour faire le pain), nous avons consommé pendant plusieurs semaines du pain contaminé (eau de mer prélevée dans le lagon de Mururoa après les tirs nucléaires. La découverte fut effectuée par un ingénieur « appelé scientifique du contingent » (ayant suivi une formation spécialisée à l'EMES Cherbourg) suite à une confidence du boulanger au cours d'un repas de midi.

Après cette révélation, il préleva un morceau de pain, et nous nous sommes partagé les analyses, ma quote-part consistait à passer sous forme liquide le pain pour préparer les différentes analyses chimiques et radiologiques, puis l'appelé scientifique prenait en charge les analyses spectrométriques permettant de mesurer l'activité et d'identifier les constituants radioactifs. Sans trahir la confidentialité des résultats, ils étaient de très faibles intensités et non détectables par les dosimètres.

Passage de la Rance dans le nuage de retombées radioactives à J + 4 ou 5 heures

Les jours de tirs nucléaires, mon activité dans le laboratoire étant très faible, j'assurais la permanence de veille dans un autre laboratoire de surveillance. Ma tâche consistait uniquement à surveiller les appareils de mesures de la radioactivité de l'air ambiant intérieur et extérieur au bateau.

Lors d'un tir, j'ai constaté une brutale augmentation de la radioactivité, et j'ai prévenu immédiatement mon chef de service direct (Mr GENEAU, je ne sais plus l'orthographe de son nom). Tout l'état-major du SMSR et autres services du CEA embarqués à bord de la RANCE m'ont rendu visite, puis après de longues discussions techniques et mesures complémentaires avec



d'autres équipements les spécialistes ont dû constater qu'une erreur de calcul s'était produite dans celles des directions des retombées des produits radioactifs consécutifs au tir aérien, et que la RANCE était passée dedans.

Puis de par sa fonction le Commandant de la RANCE a annoncé l'incident à l'ensemble du personnel présent à bord et les premières mesures à mettre immédiatement en application « stade zéro pour le bâtiment » (consiste à fermer toutes les ouvertures donnant à l'extérieur, filtrer toutes les admissions d'air et arroser tout l'extérieur du bâtiment par des jets de pluies fines d'eau mer, contrôle radiologique du personnel avant et après la douche).

Situation radiologique lors de la reprise des activités sur les sites en fin 1966

En raison du niveau de radioactivité résiduelle sur le site de Mururoa, les sites d'expérimentation restent inoccupés entre l'essai SIRIUS et la fin novembre 1966. À Mururoa, dans le lagon, le 20 décembre, la radioactivité est pratiquement homogène, de l'ordre de 10^{-6}Ci/m³, ce qui représente un très faible niveau d'irradiation externe (environ 5 µrad/h), sans risque de contamination interne par ingestion accidentelle d'eau du lagon (par comparaison avec la CMA public pour l'eau de boisson qui est de l'ordre de $1{,}5.10^{-5}$Ci/m³) et la baignade est autorisée dans le lagon à partir d'appontements ou de navires mouillés sur rade.

Néanmoins la radioactivité se fixe de façon préférentielle :

- Dans les algues présentes sur le littoral et sur les coques des bateaux
- Dans les tartres des circuits eau de mer, des bateaux dont les opérations de démontage donnent lieu à l'établissement d'une zone contrôlée.

Le séjour le long des plages reste provisoirement interdit. La pêche est interdite pour les problèmes de ciguatera et par précaution compte tenu de la radioactivité résiduelle de certains poissons. Sur la partie terrestre, la radioactivité encore présente est située entre Camélia et Aline avec un débit de dose maximal, relevé à Françoise, de 1,5 mrad/h, L'accès à cette zone et en particulier au chantier Denis reste réglementé et une cabine Vestiaires-Douches assure le contrôle et l'équipement du personnel. La radioactivité atmosphérique est inférieure à 10^{-11} Ci/m³ en tous points de l'atoll ce qui induit une exposition très largement inférieure aux normes pour le public. La remise en suspension est pratiquement nulle.

Fangataufa reste en totalité classé zone contrôlée, aucune présence permanente n'y est donc autorisée. Les quelques rares missions, essentiellement de suivi de la radioactivité résiduelle par le personnel du SMSR, sont exécutées dans le cadre de la procédure normale d'accès en zon contrôlée. Des travaux d'assainissement y seront entrepris en 1967.

(Source CEA-R-6136)

AG

En 2026, notre AG nationale se déroulera les 3 et 4 octobre à NANTES

MERCURE NANTES CENTRE GRAND HÔTEL, 4 rue du Couëdic, 44000 Nantes

Nantes, chef-lieu du département de la Loire-Atlantique et préfecture de la région pays de la loire, fait partie de la Bretagne historique et fut un des pays traditionnels de Bretagne.

Le mariage d'Anne, duchesse de Bretagne, au roi de France rattache ce « pays breton » à la France.

Elle est la sixième ville la plus peuplée de France.





L'hôtel MERCURE se situe dans le centre ville à quelques pas de la Place Royale et de la place du Commerce.

De la gare, vous y accéderez facilement en tramway.

De l'aéroport, une navette vous conduira place du commerce tout près de l'hôtel.

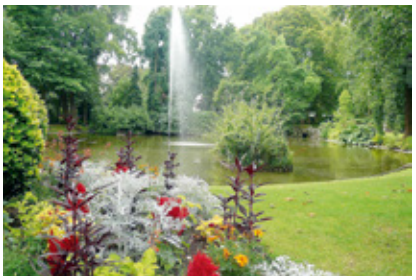


Les repas seront servis sur place.

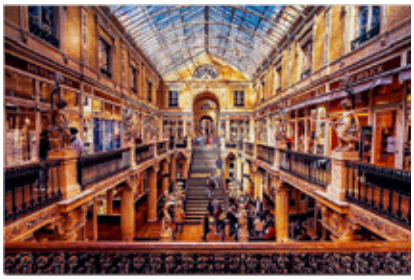
Attention le nombre de places dans le restaurant est limité, ne tardez pas à les réserver.

L'hébergement peut se faire dans cet hôtel avec un tarif de groupe mais de nombreux établissements hôteliers du centre et de la périphérie peuvent vous accueillir.

En arpentant la ligne verte, vous pourrez visiter le Jardin des plantes, les Machines de l'île avec le Grand Eléphant, le Passage Pommeraye, le musée des beaux-arts, le musée Jules Verne ou le musée Dobrée sans oublier de jeter un regard vers le château des ducs de Bretagne et la Cathédrale St Pierre.







ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AVEN
DES 3 ET 4 OCTOBRE 2026 À NANTES

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : ..... Prénom : .....

Nom et prénom du conjoint (ou accompagnateur) : .....

N° adhérent : ..... ☐ SAHARA ☐ POLYNESIE

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

☐ **Assistera** à l'Assemblée générale de l'AVEN ☐ **N'assistera pas** à l'Assemblée générale de l'AVEN

RÉSERVATION DES REPAS

	TARIF	Nombre de repas	TOTAL
Déjeuner samedi midi 3/10	**38 €**		
Diner samedi soir 3/10	**45 €**		
Déjeuner dimanche midi 4/10	**38 €**		

Participation frais organisation et salle	**12 € / personne**		
		TOTAL A PAYER	

À ..... **Signature :**

Le .....

☐ RÉSERVATION HÔTEL MERCURE NANTES

Date d'arrivée : ..... Date de départ : .....

	TARIF	NOMBRE de NUITÉES	TOTAL
Chambre individuelle 1 personne Petit déjeuner	**115 €**		
Chambre double 2 personnes Petits déjeuners*	**130€**		
Taxe de séjour	**2.87 € par nuit et par personne**		

** Préciser si vous souhaitez un lit double ou deux lits.*

BULLETIN DE RÉSERVATION À ENVOYER AVANT LE 15 JUIN 2026 POUR CONFIRMER LES RÉSERVATIONS

✔ **Paiement possible par carte bancaire sur Hello Asso, lien sur le site www.aven.org**

✔ Ou **par chèque à l'ordre de l'AVEN et à transmettre à l'adresse suivante :**
Vétérans des Essais Nucléaires
BP 20105
22001 SAINT BRIEUC
07 44 55 85 90 / 07 44 55 85 73

Possibilité de payer en plusieurs fois par chèque
Le montant total doit être payé au plus tard le 15 septembre 2026
Important : il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'annulation moins de 8 jours avant l'évènement.

Le 2 mars : Exposition à RENNES (35)





Après Riantec dans le Morbihan c'est aujourd'hui à Rennes qu'une nouvelle exposition est ouverte depuis lundi.

Le vernissage de l'exposition sur les Essais Nucléaires a eu lieu à 18h00.

Fernand Nedjar Président de l'association Rennes-Setif, a ouvert celui-ci par quelques mots d'accueil suivi par Françoise Grellier Présidente Nationale de l'AVEN.

Jean Luc Sans, qui a présidé l'AVEN pendant 9 années, a expliqué l'historique des avancées du combat de l'AVEN au niveau des indemnisations depuis sa création en 2001.

Une cinquantaine de personnes présentes ont pu savourer le thé préparé par Larbi Benchiha et les pâtisseries orientales offertes par l'association Rennes -Setif.

Merci aux adhérents présents depuis lundi pour leur participation, ainsi qu'aux correspondants départementaux des côtes d'Armor et d'ille et Vilaine, Pascal Lepeytre et André Diard.

L'adhésion de nouveaux adhérents découvrant l'association depuis lundi concrétise l'utilité de cette nouvelle action.

L'exposition est restée ouverte jusqu'au samedi 7 mars à 18h00.



A Sablé sur Sarthe (72), ce samedi 21 mars 2026, très belle réunion régionale d'information organisée par Joël DEBOSCKER responsable régional "Pays de Loire" en Présence de Françoise Grellier, de Gilles BARRILLE, correspondant 49, et YVES SUARD Président Départemental de L'UNC 72.

Assemblée participative et échanges cordiaux.

Après le tirage de la tombola, un apéritif suivi du repas a clôturé cette belle matinée ensoleillée.





Le château de Sablé en bordure de Sarthe.



Se soutenir entre associations

Depuis sa création, l'AVEN a su tisser des liens avec plusieurs organisations, telles que les associations polynésiennes (notamment Moruroa e tatou) ainsi qu'avec la FNACA, la FNOM, l'UNC, le Comité de la Flamme, l'ANT-TRN, L'Étoile Civique, les associations de retraités, le Souvenir Français, et bien d'autres. Ces partenariats sont essentiels pour renforcer nos actions collectives.

Quoi de plus naturel que se rapprocher des associations des travailleurs et des populations qui ont subi les retombées radioactives ou des associations d'anciens combattants et de militaires actifs ou retraités.

Cette démarche n'a pas pour objet de détourner des adhérents ou de les contraindre à rejoindre notre organisation. Notre objectif est simplement d'informer, de partager notre histoire, afin qu'elle se répande par le bouche-à-oreille via des comptes rendus ou des publications sur les réseaux sociaux. L'idée est d'informer les vétérans pour les aider si besoin dans leurs démarches.

Développer des relations solides avec nos partenaires permet de renforcer notre présence dans une commune, un département ou une région. C'est aussi une marque de sérieux et de bon sens.

Enfin, ces collaborations offrent l'opportunité d'échanger, de faire de nouvelles rencontres et d'adopter des perspectives différentes.

De notre côté, nous nous engageons à entretenir de bonnes relations, à leur faire une place dans nos réunions, à organiser un évènement en commun et à leur apporter notre soutien.

Nous avons besoin de nous unir pour gagner ce combat comme nous l'avons toujours fait depuis 25 ans.

Françoise Grellier
Présidente de l'AVEN

Le 20 décembre 2025

À l'invitation de la Section Nord Bretagne Des Pensionnés de la Marine Marchande, réunion d'informations commune à Paimpol ce samedi après-midi. La Marine Marchande était aussi concernée par les Essais Nucléaires.

Cette réunion s'est clôturée par un moment convivial autour d'un verre de l'amitié.



Le 3 janvier 2026

Dans le cadre de notre parcours de communication avec d'autres associations, 2ème réunion d'information commune avec la Section Nord Bretagne Des Pensionnés de la Marine Marchande à Pontrieux (22) ce samedi après-midi. Un des participants ayant effectué son service militaire dans la Marine Nationale à Muruora en 1967 ne connaissait pas notre association.

Cette réunion s'est clôturée par un moment convivial autour d'une galette des rois et d'un verre de l'amitié.





Le 10 janvier 2026

La trilogie se termine à St Quay Portrieux avec les Pensionnés de la Marine Marchande ce samedi 10 janvier. Toujours un plaisir de communiquer avec des personnes à l'écoute des autres. Merci à Monsieur le Maire de St Quay Portrieux pour ses paroles concernant le devoir de mémoire et son soutien pour nos associations.

Le verre de l'amitié et la galette ont clôturé cette 3ème réunion.

Merci aux associations amies et partenaires pour leur soutien. Infos réunions avec les associations départementales et régionales

L'assemblée générale de la section UNP 220 des Côtes d'Armor s'est déroulée dimanche 8 mars 2026 à Erquy.

À la suite de l'assemblée - Le médecin général Philippe Buisson a présenté un exposé sur le séjour en Indochine, de l'infirmière Louise-Marie Rigou aussi connue sous le nom de « miss parachute » Elle y a servi dans les antennes chirurgicales parachutistes (ACP1 et ACP2). Les antennes chirurgicales ont à leur crédit 27 sauts opérationnels en Indochine. L'histoire méconnue d'une infirmière parachutiste originaire du Léhon est à retrouver dans le DLP n° 274). –

La présentation de notre camarade Pascal Lepeytre sur l'Association des Vétérans des Essais Nucléaires (l'AVEN) a suivi l'intervention du Général. Association qui établit un lien entre les essais nucléaires et la santé des individus affectés, ainsi que celle de leurs descendants. Les tests nucléaires ont commencé dans le Sahara en 1960 et ont pris fin en Polynésie en 1996. Deux interventions intéressantes, appréciées de tous.

Yvon BOBONY,
Président Section 220 Lt SAS Jean ROBERT





Assemblée de l'ANT-TRN Groupement BRETAGNE à Saint Caradec (22) samedi 28 Mars 2026

L'essor de l'ANT-TRN Groupement BRETAGNE : un ancrage breton, une portée nationale



L'Association nationale des titulaires du titre de reconnaissance de la Nation (ANT-TRN), dont le siège et le dynamisme historique puisent leurs racines en Bretagne, connaît une montée en puissance significative. Cette progression témoigne d'un besoin croissant de reconnaissance pour les différentes générations du feu et les acteurs de la sécurité nationale.

Un réseau de partenaires soudé

La force de l'ANT-TRN réside également dans sa capacité à fédérer. Le groupement breton entretient des relations privilégiées et constructives avec deux partenaires majeurs :

HONNEUR et PATRIE : un lien qui renforce les valeurs de civisme et de transmission du souvenir.

L'AVEN (Association des Vétérans des Essais Nucléaires): une collaboration étroite qui permet de porter plus haut les revendications et le soutien aux anciens combattants et victimes des essais nucléaires

Le dynamisme des adhérents

Loin d'être une structure statique, l'association s'appuie sur des membres actifs et engagés. Ce dynamisme se manifeste par :

- Une présence accrue lors des cérémonies patriotiques sur l'ensemble du territoire.
- Des actions de solidarité concrètes envers les adhérents en difficulté.
- Un travail de mémoire soutenu, visant à expliquer aux jeunes générations le sens de l'engagement citoyen.

Pourquoi cette montée en puissance est-elle importante ?

Le paysage mémoriel français est en pleine mutation. Avec la disparition progressive des anciens combattants des grands conflits mondiaux, des structures comme l'ANT-TRN prennent le relais pour honorer ceux qui ont servi lors des OPEX (opérations extérieures) ou dans le cadre de la protection du territoire. Leur vitalité assure que le "titre de reconnaissance de la Nation" reste un symbole fort et vivant.

À noter que : L'ANT-TRN Bretagne ne se contente pas de regarder vers le passé ; elle se positionne comme un acteur social et solidaire pour ses membres actuels, prouvant que la fraternité associative est un moteur puissant en Bretagne comme ailleurs.

Alain COUPERIE,
Président National ANT-TRN

APPEL À TÉMOINS





Incorporé dans la marine nationale le 1er janvier 1970, embarqué sur le TCD OURAGAN du 23 janvier 1970 au 15 octobre 1970 j'ai participé aux 8 tirs sous ballon, 6 à Moruroa et 2 à Fangataufa, j'étais matelot faisant partie de l'équipage des boscos.

Voici quelques noms : BOUDIN Patrick, BOURET Guy, CHAUVET Daniel, CHEVRIER Daniel, DAHIREL Jean Paul, FAIGUET Guillaume, BEAUFRERE, MACAN Joanny, MERLE Gilbert, MONLLOR Jacques, PACE Jean Claude, PAINGAULT Pierre, RIVIERE Jean Pierre, TAGZOUT Patrick, THEROUDE Patrick.

Je suis à la recherche de témoignages qui racontent la vie professionnelle à bord. J'ai débarqué le 15 octobre du bateau pour l'hôpital Jean PRINCE, puis rapatrié sanitaire sur l'Hôpital du Val de Grace à Paris et maintenu sous les drapeaux jusqu'en mai 1971.

J'ai déposé un dossier d'indemnisation auprès de notre référent Denis LARDIER mi-janvier.

Gildas Le Cléac'h
105, Villar Keredar
29670 TAULE
Port. : 06 52 65 54 60



ILS NOUS ONT QUITTÉS

Mr Jean-Pierre SCHUMAKER de Meurthe et Moselle (54), ancien de Polynésie, adhérent n° 878, décédé le 8 septembre 2025



Mr Christian VAN DEN BOSSCHE du Var (83), ancien de Polynésie (HAO), adhérent n° 6972, décédé le 15 décembre 2025

Mr Jean Guy LE GALL du VAR (83), ancien du Sahara (Reggane), adhérent n° 1513, décédé le 26 janvier 2026

Mr Alain SASSIER de la Nièvre (58), ancien de Polynésie (Pa Foch) , adhérent n° 1066, décédé le 6 février 2026

Mr Robert COLARD de l'Yonne (89), ancien de Polynésie, adhérent n° 1493, décédé le 23 février 2026

Mr Christian CHABERT de l'Hérault (34), ancien de Polynésie, adhérent n° 2723, décédé le 26 mars 2026

Mr Robert JONQUIERES de l'Aveyron (12), ancien du Sahara, adhérent n° 2352, décédé le 27 mars 2026

Mr Jean-Paul LEQUEUX du Nord (59), ancien de Polynésie, adhérent n° 5605, décédé le 30 mars 2026

JOURNÉE DES VICTIMES DU TERRORISME

Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme le 11 mars 2026



L'objectif de cette commémoration est triple :

- **honorer la mémoire des personnes tuées,**
- **exprimer la solidarité nationale envers les blessés et les familles,**
- **rappeler la détermination collective à lutter contre le terrorisme.**

Depuis sa création, des cérémonies officielles sont organisées chaque année en présence des autorités, des représentants d'associations et des proches des victimes.

Elle s'inscrit également dans le cadre de la **Journée européenne des victimes du terrorisme**, célébrée le même jour dans plusieurs pays du continent.

Les autorités ont évoqué les attentats en Europe : Barcelone, Munich, puis ceux en France : Nice et tous les autres.

- **à Saint Brieuc** ce matin. L'AVEN était représentée par la Présidente Nationale Françoise Grellier, avec la présence de nos partenaires Groupement Anttrn Bretagne et UNC Saint-Brieuc ;
- **à Nîmes** en présence de Mr Jérôme BONET, le Préfet du Gard avec la participation de nombreuses associations patriotiques dont l'UNP Gard.





APPEL A CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Si vous souhaitez aider activement l'association, vous pouvez vous présenter au Conseil d'Administration pour continuer à soutenir les vétérans dans leur recherche de reconnaissance.

Certaines régions ou départements n'ont pas de représentant au CA : l'Auvergne-Rhône-Alpes, la Normandie, la Bourgogne, le Pays basque.

Si vous êtes domicilié dans ces départements ou régions, vous pouvez déjà nous contacter.

Votre candidature et un courrier de motivation sont à envoyer par lettre recommandée avec avis de réception à la Présidente de l'AVEN :

AVEN - Madame Françoise GRELLIER

8 rue Bougainville - 22000 SAINT BRIEUC

HOMMAGE À JEFF LIDDIAT, EX PRÉSIDENT DE LA BNTVA, DÉCÉDÉ LE 01.04.2026



C'est avec beaucoup d'émotions que je viens d'apprendre le décès de mon ami Jeff Liddiat. Ex Chairman de la British Nuclear Test Vétérans (Président honoraire des vétérans des essais nucléaires anglais) Sa simplicité, son humour et sa fidélité me resteront en mémoire.

Toutes mes pensées pour Annette et ses enfants en ce triste moment. JL Sans

A l'heure où le myosotis va refleurir, ce « messager silencieux, qui nous murmure de ne jamais oublier les moments précieux et les personnes chères à notre cœur. »

La Présidente et les membres du Conseil d'administration se joignent à Jean-Luc pour présenter leurs condoléances sincères et attristées à la famille de Jeff.

RECETTE

Le CHOW MEIN ou CHAO MEIN

Dans un bol, mettez le poulet coupé en morceaux, la gousse d'ail et le gingembre écrasé, la coriandre ciselée, la sauce soja et la sauce huîtres. Mélangez bien et mettez 1 heure au frais (minimum).

Dans une poêle faites chauffer de l'huile d'olive, et faites-y revenir le poulet mariné.

Lorsque le poulet commence à être cuit, ajoutez les carottes coupées en lamelles, le chou coupé en lanières fines et les champignons. Faites revenir 5 minutes.

Ajoutez 25 cl d'eau dans la poêle et laissez cuire 15 minutes à feu moyen. Pendant ce temps, délayez la maïzena dans un peu d'eau.

Après les 15 minutes, ajoutez la maïzena délayée au mélange, mélangez rapidement et vous verrez la sauce épaissir. Sortez du feu.

Faites bouillir une casserole d'eau. Placez les nouilles chinoises dedans, mélangez avec une fourchette, couvrez la casserole et sortez la du feu. Laissez 4 minutes, puis égouttez les nouilles cuites.

Et voilà, votre chow mein au poulet est prêt !

Les légumes : n'hésitez pas à remplacer les légumes par d'autres comme du brocoli, des haricots plats, etc.

La viande : vous pouvez remplacer le poulet par de la viande de bœuf ou de porc.



Au KD Café-Bar-Restaurant de Cours la Ville dans le Rhône, M^me^ ARAKINO prête à déguster un CHOW MEIN.



NOSTALGIE :

Au DAHLIA à ARUE

Qui se souvient de l'excellent CHOW MEIN servi ou à emporter ?



RÉFÉRENTS JURIDIQUES

AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Alain VALON
06 76 00 83 73
alainvalon@wanadoo.fr

BRETAGNE

DÉPARTEMENT 22 ET 35

Françoise GRELLIER
06 71 33 64 09
francoisegrellier@yahoo.fr

DÉPARTEMENT 29

Denis LARDIER
06 87 67 68 30
dlardier29@gmail.com

DÉPARTEMENTS 56

Jean-Paul BOURDIN
06 89 55 27 74
bourdinjp@orange.fr

CENTRE VAL DE LOIRE

Jean-Paul BOURDIN
06 89 55 27 74
bourdinjp@orange.fr

Patricia GRENIER
03 81 86 93 75
aven25.pg@orange.fr

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Arlette DELLAC
06 37 06 90 69
dellacaven@wanadoo.fr

Patricia GRENIER
03 81 86 93 75
aven25.pg@orange.fr

GRAND EST

Patricia GRENIER
03 81 86 93 75
aven25.pg@orange.fr

HAUTS DE FRANCE

Patricia GRENIER
03 81 86 93 75
aven25.pg@orange.fr

NOUVELLE AQUITAINE

AQUITAINE

Robert ADROT
05 58 78 83 65
ronie40@orange.fr

POITOU CHARENTES LIMOUSIN

Claude TESTE
06 72 10 11 80
avenca.claudeteste@gmail.com

NORMANDIE

Yanick BOURREL
06 83 36 28 99
yanick.bourrel@gmail.com

OCCITANIE

MIDI-PYRÉNÉES

Jean-Jacques GOURDE
05 61 84 63 71
jeanjacques.gourde@gmail.com

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Arlette DELLAC
06 37 06 90 69
dellacaven@wanadoo.fr

PARIS - ILE DE FRANCE

Hélène LAVOINE
06 70 42 19 30
aven.idf93@gmail.com

PACA

Georges REYNIER
06 77 77 58 22
georey@wanadoo.fr

Jean-Paul BOURDIN
06 89 55 27 74
bourdinjp@orange.fr

PAYS DE LOIRE

Françoise GRELLIER
06 71 33 64 73
francoisegrellier@yahoo.fr



Tout vétéran ou ayant droit, à jour de ses cotisations, peut demander à son référent régional de constituer un dossier de demande d'indemnisation, ce quelle que soit la maladie cancéreuse dont il souffre.

Il recevra une fiche de renseignements à remplir, les adresses où écrire pour recevoir les pièces demandées (état des services, relevés de surveillance, hospitalisation livrets médicaux, modèles de lettre selon les besoins, etc.).

Votre dossier complet devra être envoyé au référent juridique en charge de votre région qui, après vérification, le fera suivre au Cabinet d'avocats lequel le transmettra au CIVEN quand la maladie entre dans la liste publiée par décret (conditions de lieux, de temps et de pathologie fixées par les textes).

Sur convocation du CIVEN et dans le cadre du débat contradictoire, le délégué au CIVEN peut vous représenter devant ce Comité, son rôle est de prouver que vous avez évolué en zone contaminée. Il est impératif de préciser votre mission sur sites d'essais.

En cas d'acceptation de votre dossier par le CIVEN, des experts seront désignés pour évaluer vos préjudices, nos avocats vous accompagneront dans cette démarche. En cas de rejet, la demande fera l'objet d'un contentieux devant les juridictions compétentes.

Cet accompagnement aura permis à l'AVEN d'obtenir un taux d'acceptation nettement supérieur aux chiffres communiqués dans les rapports annuels du CIVEN. En 2023, le CIVEN publie pour l'ensemble des dossiers qu'il a étudié, un taux d'acceptation de 48 %. **A l'AVEN, ce taux atteint 71 % par le délégué et grimpe à 90% avec l'aide de nos avocats** (cf. Bulletin 4-2024, page 7).